



Distribution:

1 exemplaire par fonctionnaire

CIRCULAIRE

Objet: Vaccination contre la grippe

1. Le Service médical dispose d'une quantité limitée de doses de vaccin contre la grippe.
2. La vaccination est conseillée aux fonctionnaires de plus de 50 ans et est particulièrement recommandée à ceux qui souffrent d'une affection chronique pulmonaire, cardio-vasculaire ou rénale, d'un diabète et aux convalescents d'une affection ou d'une intervention graves.
3. Elle est contre-indiquée en cas d'infection aiguë, de traitement par les Corticoïdes, d'allergie aux oeufs, au Mercuriothiolate sodique, à la Néomycine. Elle n'est pas contre-indiquée pendant la grossesse, mais il est préférable de s'en abstenir pendant le premier trimestre s'il n'y a pas d'alerte épidémique.
4. La vaccination est réservée aux fonctionnaires de l'Organisation, à l'exclusion des membres de leur famille, des fonctionnaires retraités, des délégués et visiteurs.
5. La campagne de vaccination débutera le lundi 23 octobre 2000 et se déroulera jusqu'à épuisement du stock.

Les vaccinations seront réalisées tous les jours
du lundi au vendredi

au Service médical de la Porte 2, de 14h00 à 16h00
au Service médical du Bâtiment E (Bureau E-3053), de 10h00 à 11h00

sans rendez-vous ni appel téléphonique préalable
Aucune dose ne sera réservée

Le Directeur de la
Division de l'administration
Maryan Baquerot

